

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2012/12/18-06**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 18 décembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu** l'avis du conseil des études et de la vie universitaire en date du 6 décembre 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Tarifs de l'IEFEE - Test de Connaissance du Français (TCF)**

Le conseil d'administration approuve les tarifs du Test de Connaissance du Français (TCF) proposé par l'IEFEE pour l'année 2013. Ces tarifs sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par 27 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 18 décembre 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille



## Tarifs TCF pour l'IEFEE

### *I) Descriptif succinct du dispositif*

L'élaboration du TCF est centralisée au niveau national par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP), qui agrée des centres organisateurs délocalisés, dont l'IEFEE.

Il existe plusieurs formats de TCF.

La détermination du format adapté dépend du type de procédure d'admission dont relève l'étudiant :

**A) Dans le cadre d'une DAP** (Demande d'Admission Préalable), le format du TCF est prédéfini pour l'ensemble des établissements du territoire, et non modulable.

Il comporte les épreuves obligatoires suivantes :

- un QCM de compréhension
- une épreuve d'expression écrite

**B) Hors DAP**, le format du test est modulable en fonction de deux critères :

- a) En premier lieu, la composante fixe le niveau en langue française requis pour l'accès à ses formations, conditionnant ainsi les épreuves TCF devant être validées par les candidats.
- b) L'étudiant peut par ailleurs choisir de valider des compétences complémentaires en langue française, même si ces compétences ne sont pas exigées par la composante d'accueil.

En fonction de ces critères, un étudiant passant le TCF hors DAP peut donc être conduit à valider :

- un QCM de compréhension
- deux épreuves complémentaires d'expression écrite et expression orale

Le QCM peut être validé seul, ou groupé avec les épreuves complémentaires.

QCM et épreuves complémentaires peuvent être présentés au cours de deux sessions distinctes : dans ce cas, la validation du QCM constitue un pré-requis nécessaire à la présentation des épreuves complémentaires.

### *II) Grille tarifaire proposée au vote pour l'IEFEE*

PROCEDURE D'ADMISSION	DESCRIPTIF DU FORMAT TCF	MONTANT FACTURE ETUDIANT (en euros)
<b>TCF DAP</b>	Format fixe --> 2 épreuves obligatoires : - QCM de compréhension - épreuve d'expression écrite	65
<b>TCF HORS DAP</b>	Format modulable : 3 formules possibles	
	1 épreuve obligatoire : QCM de compréhension	65
	2 épreuves complémentaires (peuvent être facultatives ou obligatoires selon exigences de la composante) : - expression écrite - expression orale	80
	QCM + épreuves complémentaires au cours de la même session	130